

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 8 juillet 2022

Date de la convocation	4 juillet 2022
Participants	MAROT Vincent BERNARD Grégory GUERY Christophe MOINE Chloé POIDEVIN Matthieu DOUTEAU François BONNIN Luc FASILLEAU Elise JEREZ Céline POUSSET François HUYGHE Audrey GROLEAU Chantal CORNUAU Henri
Excusés	Elise Fasilleau donne pouvoir à Grégory BERNARD Audrey HUYGUE donne pouvoir à Henri CORNUAU
Absents	Matthieu POIDEVIN François DOUTEAU Chloé MOINE
Secrétaire de séance	Céline JEREZ
Ordre du jour	Délibération : OGEC – versement acompte de la contribution ; Délibération : Locatif – Autorisation de signature devis pour travaux salle de bain; Délibération : Logement communal : Fixation du loyer du logement 48 rue Saint Pierre ; Délibération : Subvention InterBocage et le BAB (Bar Associatif Brétignollais) ; Délibération : Autorisation de signature – Bornage Allée des Futaies ; Délibération : Association BAB – Autorisation de travaux ; Informations diverses ;

Approbation du Conseil Municipal du 10 juin 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2022

DEL 2022-49 Acompte contribution OGEC – fourniture et fonctionnement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école privée de BRETIGNOLLES a besoin d'un acompte pour financer la rentrée et les charges habituelles et qu'il faut délibérer en attendant le vote définitif du montant de la contribution.

Monsieur le maire propose un acompte de 25 000€ se justifiant ainsi :

- L'augmentation des inscrits allant jusqu'à 69 enfants dont 59 enfants habitant la commune

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 8 juillet 2022

- L'augmentation des maternelles qui augmente le montant individuelle de la contribution par enfant
- La contribution pourrait monter à 51 000€ pour l'année scolaire 2022-2023

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'attribuer, pour l'année scolaire 2022-2023 un acompte de 25 000€ en attendant le vote du montant définitif de la contribution

DEL 2022-50: Autorisation signature devis travaux logement communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal nécessite certains travaux d'aménagement, l'adjoint Monsieur BONNIN Luc informe que d'autres devis ne peuvent pas être fait avant septembre/octobre pour des travaux début 2023.

Le devis de M. Bonneau s'élève à 5643.91HT soit 6208.30TTC.

Les travaux peuvent être réalisés fin juillet. Il est convenu, en raison des délais et du souhait du conseil de relouer au plus vite le locatif, de ne retenir que ce devis.

Il présente le devis :

Travaux logement communal

- Entreprise BRUNEAU Maxime pour un montant de 6 208.30€ TTC

Après débat et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Décident d'autoriser les travaux du logement communal
- Acceptent l'offre de prix de l'entreprise citée ci-dessus pour un montant de 6 208.30€ TTC,
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents nécessaires aux travaux.

DEL 2022-51 Logement communal – fixation du loyer du logement Sis 48 rue Saint Pierre

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de la commission logement.

Compte-tenu des travaux qui seront effectués dans le logement communal du 48 Rue Saint Pierre, la proposition est faite d'augmenter le loyer à 520€ par mois.

Le montant du loyer actuel est d'environ 465.72€ euros par mois.

La législation en vigueur nous octroie le droit d'augmenter le montant du loyer de 15% maximum si le coût total des travaux représente à minima 50% de l'annuité de loyer versée (soit ici un loyer maximum de 535.58 € par mois)

Après échange avec le CM, et sur proposition de la commission logement, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer pour ce logement à 520 euros par mois.

DEL 2022-52 : Autorisation de signature du bornage – Allée des Futaies

Monsieur le maire explique la situation de la copropriété, située allée des futaies. Il y avait historiquement de nombreuses contraintes. De nombreux propriétaires souhaitent désormais sortir de la copropriété sauf les 2 bâtiments avec des entrées et des charpentes communes et 2 logements individuels.

Cette décision nécessite un re bornage complet. La commune avait déjà récupéré la voierie. L'impact pour la commune est de récupérer l'allée entre l'allée des futaies et les sablières (à vérifier s'il n'est pas déjà à la commune), la bande de terre qui le longe, le local transformateur / poubelle et la haie, au bout de l'impasse (commune avec le chemin de randonneurs).

Concernant la haie entre la copropriété et le chemin communale, l'objectif est que chaque propriétaire récupère la haie au fond de son jardin, pour limiter l'entretien par la commune. Le souhait du conseil est que la commune

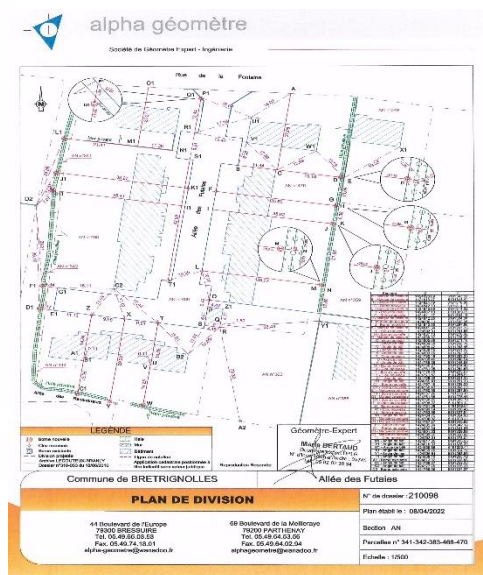
Commune de BRETIGNOLLES

Séance du Conseil Municipal du vendredi 8 juillet 2022

recupère le carré F1-D1-G1-E1 (voir plan Alpha géomètre). S'il y a une objection, la haie restera la propriété du propriétaire actuel (indivision).

Il a été également ajouté un trait rouge sur le plan, qui représentait historiquement l'éclairage public, qui appartenait à la copropriété. La commune avait proposé à la copropriété de reprendre l'éclairage à condition qu'il soit remis en état de marche par les propriétaires (coût du devis 200€ par propriétaire). La copropriété a refusé cette proposition et a démonté l'ensemble des candélabres de la rue. La commune a demandé une servitude (trait rouge) pour pouvoir répondre à une nouvelle demande d'éclairage public.

Un doute subsiste concernant le mur extérieur du n°13. Le bornage est à confirmer par le géomètre.



Monsieur le maire demande au conseil municipal l'accord de signer le bornage

Le conseil municipal a l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer le bornage

DEL 2022-53 Autorisation travaux BAB

Monsieur le maire explique que le projet du BAB (Bar Associatif de Brétignolles) avance. 8 membres actifs travaillent, avec l'aide de Luc Grimault (Directeur du CSC) sur les statuts, la mise en place... 5 membres sont venus à la mairie le 2/07 pour rencontrer Mr le maire et faire part de leur projet.

Les membres ont présenté un courrier à la mairie, demandant s'il était possible d'abattre le mur entre la salle et la cuisine, si la salle sera louée ou prêtée à d'autres association et dans quelle mesure et s'il est possible d'avoir une subvention. Un plan est joint à cette demande.

Le conseil souhaite avoir la confirmation d'un professionnel pour la cloison que les membres du BAB veulent abattre. Il est aussi décidé que les travaux d'électricité et de plomberie seront obligatoirement faits par des professionnels.

Il est également évoqué que les travaux pourraient attendre pour savoir comment va se développer le BAB. Le conseil décide de faire un comité de suivi pour échanger pendant l'été et débloquer si besoin des fonds. François Pousset, Grégory Bernard et Céline Jerez se proposent pour intégrer ce comité.

Monsieur le maire demande au conseil d'autoriser les travaux dans la salle des associations, sous réserve de la confirmation d'un professionnel

Le conseil municipal a l'unanimité autorise les travaux

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 8 juillet 2022

DEL 2022-54 Subvention InterBocage et BAB

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'InterBocage et BAB (Bar Associatif de Brétignolles) sollicitent la commune pour une demande de subvention.

InterBocage : L'Adjoint François Pousset présente un historique du club et rappelle que la dernière subvention était de 1500€. Il rappelle également que le conseil avait voté une subvention de 1500€ pour le nouveau terrain qui devait être construit mais qui n'a pas vu le jour. Il y a 3 à 5 joueurs de Brétignolles dans le club.

Monsieur le maire propose de renouveler la subvention de 1500€

BAB : Mr le maire explique qu'il n'y aura pas de conseil pendant l'été et qu'il est préférable d'autoriser une enveloppe maximum pour éviter tout blocage pendant cette période, en particulier car le CSC a déjà communiqué sur une soirée à Brétignolles, avec le soutien de BAB le 2/09. Il propose une enveloppe de 3000€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner 1500€ de subvention pour InterBocage et 3000€ pour l'association BAB

DEL 2022-55 Représentant suppléant CLECT

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de l'agglomération A2B a délibéré le 15 septembre 2020, sur la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le titulaire représentant de la commune a été élu par délibération N°2022-13 du 18 mars 2022, sauf quand cas d'absence du titulaire il doit y avoir un suppléant.

Monsieur le maire propose que ce soit Madame JEREZ Céline.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité que Madame JEREZ Céline sera la représentante suppléante au sein de cette commission.

Informations diverses :

- **DETR projet étag communal** : Le RDV avec la sous-préfète a été décalé suite à l'incendie survenu à Bressuire. Le conseil est en attente de confirmation pour le démarrage des travaux et une éventuelle dérogation.
- **Police des eaux** : en attente du retour administratif
- **Recrutement d'un futur agent** : Christophe Guery travaille sur une fiche de poste. Il évoque la nécessité de définir quel profil est nécessaire et quel type de contrat peut être retenu
- **Le conseil du 2/09 est annulé**
- **Information / communication** : faire un point hebdo
- **Pique-nique mission argent de poche le 27/07**
- **Pique-nique des aînés le 28/07**
- **Prochain conseil le 14/10**
- **Tour des Deux-Sèvres le 14/07** : appel aux volontaires

Après épuisement de l'ordre du jour Monsieur le Maire propose de clôturer le Conseil Municipal

Séance levée à 22H45